

BE-A0542_714108_714461_FRE

Inventaire des archives du notaire Zénon
Charlot (1849-1883)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Charlot Zénon.....	9
1 - 2 Répertoires des actes notariés. 1er oct. 1857 - 24 fév. 1878.....	9
3 - 84 Minutes des actes notariés. 8 août 1849 - 19 nov. 1883.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Charlot Zénon

Période:

1849-1883

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.368

Etendue:

- Etendue inventoriée: 8.20 m
- Dernière cote d'inventaire: 84.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:

Charlot, Zénon, 1849 - 1883

Charlot, Simon Joseph, 1776-1794

Charlot, Ferdinand Joseph, 1802-1849

Mallué, Napoléon, 1842-1872

Bouvier, Antoine Joseph, 1792-1841

Bouvier, Jean Noël, 1770-1791

Goes, Philibert, 1801-1831

Goes, Remi Gérard, 1768-1794

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics.

Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Zénon Charlot.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Sept membres de la famille Charlot se succédèrent à la tête de l'étude notariale de Jodoigne : Charlot Simon Joseph de 1776 à 1794, Charlot Noël Joseph de 1793 à 1796, Charlot Ferdinand Joseph de 1802 à 1849, Charlot Zénon Lambert Joseph de 1849 à 1883, Charlot Ferdinand Henri Joseph de 1883 à 1913, Charlot Émile Zénon Ferdinand de 1913 à 1945 et Charlot Fernand Paul Émile de 1945 à 1980. Zénon Charlot fut nommé notaire à Jodoigne le 28 juillet 1849 en remplacement de son père Ferdinand Joseph démissionnaire. Il y instrumenta du 8 août 1849 au 19 novembre 1883 ¹. Sa démission ayant été acceptée, son fils Ferdinand Henri Joseph lui succèdera.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ². Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans,*

1 Zénon Lambert Joseph Charlot, fils de Ferdinand Joseph, est né à Jodoigne le 27 mai 1824 et y est décédé le 17 novembre 1884. Zénon était stagiaire chez son père depuis 1846. Archives générales du Royaume, Ministère de la Justice, Secrétariat général, no 865.

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Paul Stoefs, officiant à Jodoigne, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1981, les répertoires et les minutes de Zénon Charlot (1849-1883) notaire à Jodoigne; ainsi que les répertoires de Pascal Lucien Leclercq, notaire à Jodoigne de 1849 à 1869. Ces documents ont été transférés à Louvain-la-Neuve en 2008 lors de l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique. La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les répertoires et minutes de Zénon Charlot faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes 38477 à 38561 ³. Conformément aux directives ⁴, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds est composé de répertoires placés en ouverture d'inventaire (nos 1 et 2), suivent les minutes qui ont été classées chronologiquement (nos 3 à 84).

3 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, AGR, Bruxelles, 2000..

4 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE CHARLOT ZÉNON

	<i>1 - 2 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 1ER OCT. 1857 - 24 FÉV. 1878.</i>	
1	1er oct. 1857 - 6 avril 1865.	1 volume
2	1er mars 1874 - 24 fév. 1878.	1 volume
	<i>3 - 84 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 8 AOÛT 1849 - 19 NOV. 1883.</i>	
3	8 août 1849 - 26 déc. 1849.	1 volume
4	1er sem. 1850, nos101-247.	1 volume
5	2ème sem. 1850, nos248-389.	1 volume
6	1er sem. 1851 nos390-539.	1 volume
7	2ème sem. 1851, nos540-694.	1 volume
8	1er sem. 1852, nos695-867.	1 volume
9	2ème sem. 1852, nos868-982.	1 volume
10	1er sem. 1853, nos983-1100.	1 volume
11	2ème sem. 1853, nos1101-1229.	1 volume
12	1er sem. 1854, nos1230-1349.	1 volume
13	2ème sem. 1854, nos1350-1494.	1 volume

1 volume

14 1er sem. 1855, nos1495-1650.

1 volume

15 2ème sem. 1855, nos1651-1838.

1 volume

16 1er sem. 1856, nos1839-2026.

1 volume

17 2ème sem. 1856, nos2027-2164.

1 volume

18 1er sem. 1857, nos2165-2301.

1 volume

19 2ème sem. 1857, nos2302-2435.

1 volume

20 1er jan. 1858 - 31 juil. 1858, nos2436-2604.

1 volume

21 17 août 1858 - 27 déc. 1858, nos2605-2758.

1 volume

22 1er sem. 1859, nos2759-2903.

1 volume

23 2ème sem. 1859, nos2904-3058.

1 volume

24 1er sem. 1860, nos 3059-3189.

1 volume

25 2ème sem. 1860, nos 3190-3336.

1 volume

26 1er sem. 1861, nos 3337-3481.

1 volume

27 2ème sem. 1861, nos 3482-3655.

1 volume

28 1er sem. 1862, nos 3656-3770.

1 volume

29 2ème sem. 1862, nos 3771-3874.

1 volume

30	1er sem. 1863, nos 3875-4074.	1 volume
31	2ème sem. 1863, nos 4075-4274.	1 volume
32	1er sem. 1864, nos 4275-4468.	1 volume
33	2ème sem. 1864, nos 4469-4635.	1 volume
34	1er sem. 1865, nos 4636-4794.	1 volume
35	2ème sem. 1865, nos 4795-4987.	1 volume
36	1er sem. 1866, nos 4988-5142.	1 volume
37	2ème sem. 1866, nos 5143-5274.	1 volume
38	1er sem. 1867, nos 5275-5467.	1 volume
39	2ème sem. 1867, nos 5468-5648.	1 volume
40	1er sem. 1868, nos 5649-5818.	1 volume
41	2ème sem. 1868, nos 5819-5983.	1 volume
42	1er quadr. 1869, nos 5984-6138.	1 volume
43	2ème quadr. 1869, nos 6139-6293.	1 volume
44	3ème quadr.. 1869, nos 6294-6411.	1 volume
45	1er quadr. 1870, nos 6412-6549.	1 volume

46	2ème quadr 1870, nos 6550-6683.	1 volume
47	3ème quadr. 1870, nos 6684-6799.	1 volume
48	1er sem. 1871, nos 6800-6962.	1 volume
49	2ème sem. 1871, nos 6963-7146.	1 volume
50	1er quadr. 1872, nos 7147-7302.	1 volume
51	2ème quadr. 1872, nos 7303-7479.	1 volume
52	3ème quadr. 1872, nos 7480-7655.	1 volume
53	1er quadr. 1873, nos 7656-7814.	1 volume
54	2ème quadr. 1873, nos 7815-7983.	1 volume
55	3ème quadr. 1873, nos 7984-8147.	1 volume
56	1er quadr. 1874, nos 8148-8318.	1 volume
57	2ème quadr. 1874, nos 8319-8495.	1 volume
58	3ème quadr. 1874, nos 8496-8670.	1 volume
59	1er quadr. 1875, nos 8671-8802.	1 volume
60	2ème quadr. 1875, nos 8803-8989.	1 volume
61	3ème quadr. 1875, nos 8990-9118.	1 volume
62	1er quadr. 1876, nos 9119-9278.	

		1 volume
63	2ème quadr. 1876, nos 9279-9430.	1 volume
64	3ème quadr. 1876, nos 9431-9570.	1 volume
65	1er quadr. 1877, nos 9571-9696.	1 volume
66	2ème quadr. 1877, nos 9697-9854.	1 volume
67	3ème quadr. 1877, nos 9855-9976.	1 volume
68	1er quadr. 1878, nos 9977-10128.	1 volume
69	2ème quadr. 1878, nos 10129-10240.	1 volume
70	3ème quadr. 1878, nos 10241-10354.	1 volume
71	1er quadr. 1879, nos 10355-10482.	1 volume
72	2ème quadr. 1879, nos 10483-10638.	1 volume
73	3ème quadr. 1879, nos 10639-10763.	1 volume
74	1er quadr. 1880, nos 10764-10889.	1 volume
75	2ème quadr. 1880, nos 10890-11034.	1 volume
76	3ème quadr. 1880, nos 10035-11178.	1 volume
77	1er quadr. 1881, nos 11179-11327.	1 volume
78	2ème quadr. 1881, nos 11328-11438.	1 volume

79	3ème quadr. 1881, nos 11439-11559.	1 volume
80	1er quadr. 1882, nos 11560-11687.	1 volume
81	2ème quadr. 1882, nos 11688-11813.	1 volume
82	3ème quadr. 1882, nos 11814-11936.	1 volume
83	1er quadr. 1883, nos 11937-12101.	1 volume
84	2ème quadr. 1883, nos 12102-12211.	1 volume
---	1er sept. 1883 - 19 nov. 1883.	